

Communiqué de presse

Le 1^{er} novembre 2016

Contact : Dr Nathalie Delphin
06 11 69 16 06
E mail : nathalie.delphin@sfcd.fr
Site Internet : www.sfcd.fr

Match perdu sur le terrain de la concurrence

L'avis rendu par l'Autorité de la Concurrence le 24 octobre démontre que le terrain de la concurrence n'est pas le bon.

Tout simplement parce que le contrat de soin n'est pas un contrat commercial.

Légalement, le soin médical ne peut pas être un produit commercial : article 16 et suivants du code civil et article R4127-215 du code de la santé publique.

Ethiquement, le soin médical ne peut pas être un produit commercial : le patient n'est pas un consommateur de maladie et de soins médicaux !

La responsabilité de replacer le débat sur le bon terrain, celui de l'ETHIQUE MEDICALE, appartient aux syndicats de professionnels de santé.

La responsabilité de le faire valoir, y compris juridiquement, appartient aux Ordres des professions de santé.

Et notre responsabilité commune de citoyens est de le faire ENTENDRE aux responsables politiques !

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire et est aujourd'hui le seul syndicat national féminin de France. Composé de femmes chirurgiens-dentistes de tous modes d'exercice (libérale, salariée, universitaire, dentiste-conseil, collaboratrice), bénévoles, le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme. Le SFCD est présidé par le Docteur Patricia Hueber Tardot.

